



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 07 SEPTEMBRE 2015

Gourinchas épinglé

COGNAC Michel Gourinchas est au sommaire de l'émission « Cash Investigation » ce soir. Ses liens avec l'Azerbaïdjan sont visés

Il fait partie de la bande-annonce. Michel Gourinchas, maire de Cognac, est visé par une enquête de « Cash Investigation ». L'émission de la journaliste Élise Lucet revient ce soir sur France 2, à 23 heures. Intitulé « Mon président est en voyage d'affaires », le reportage tente de faire le lien entre cadeaux et autres contrats signés lors de voyages officiels.

Michel Gourinchas fait les frais de l'émission connue pour ses investigations poussées. Ses liens avec l'Azerbaïdjan, ses cadeaux reçus lors de voyages à Bakou (caviar et tapis persan estimé entre 6 000 et 8 000 euros), ainsi que le très sensible projet des chais Monnet confiés

à un entrepreneur azéri, sont au cœur du reportage.

Le maire n'a pas attendu que la polémique enflamme avant de répliquer. Sur son profil Facebook, il s'est fendu d'une longue réponse hier soir sur le sujet de l'émission. « J'ai fait le choix de répondre en toute transparence sans refuser l'interview en sachant qu'il s'agissait de l'émission « Cash Investigation », explique-t-il. Qu'aurais-je à cacher, alors que les relations entre l'Azerbaïdjan, Cognac et le cognac sont connues, publiques, ont fait l'objet d'articles de presse et de discussions en conseil municipal ? » Sous forme de chapitre, il répond à toutes les accusa-

tions, à savoir les relations entre le pays Caucase et Cognac, selon lui dans un but unique : « que la zone géographique cognac soit reconnue c'est-à-dire qu'ils cessent de produire du brandy qu'ils appellent cognac. »

En ce qui concerne les chais Monnet, le message est aussi clair : « C'est celui qui était le plus rémunérateur pour la ville et en même temps le plus fort levier économique pour notre territoire. »

Enfin, de préciser que ledit tapis à 8 000 euros se trouve sur le sol de son bureau à la mairie, et que, de fait, il revient à la Ville.

Sophie Carbonnel

CHERVES-RICHEMONT

La P'tite Pomme à plein régime et sans pépins

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), La P'tite Pomme, a entamé sa deuxième année de service, mercredi dernier, dans les locaux de l'école maternelle Jean-Marie Weber. 30 enfants étaient présents pour ce premier rendez-vous. La responsable de l'ALSH, Stéphanie Renou, reconnaît que le plein des 40 places sera fait désormais chaque semaine. C'est dire le réel besoin des familles en ce domaine, et tout particulièrement pour la tranche des moins de 6 ans.

Des contraintes administratives précisent que dans cette tranche d'âge, la limite se situe à l'accueil de 16 enfants, alors que les attentes sont pourtant différentes. Avec Stéphanie, trois autres intervenantes, Marion, Alison et Karine, assurent l'accueil à la P'tite Pomme, le mercredi de 12 h 30 à 18 h 30. Le projet d'une sortie mensuelle à l'extérieur est maintenu, et vivement souhaité par tous.

Activités périscolaires

En sa qualité de référente pour les Nouvelles Activités périscolaires (NAP), Stéphanie Renou a présenté le dispositif mis en place à l'école primaire Paul-Garandau. 21 activités avec autant d'intervenants sont déjà en place depuis la rentrée, coordonnées par Cyrille Gaborit, de Grand Cognac.

Par groupe de 14 élèves, trois fois par semaine (lundi, mardi et jeudi, à 15 h 30), sept ateliers sont ainsi activés. Ils couvrent des domaines très divers : sports (danse africaine, hip-hop, tennis, volley, foot, yoga...), arts plastiques, bricolage et activités manuelles, théâtre et jeux de rôle, journalisme et environnement...

En cohérence avec le projet éducatif de territoire et de l'école, la diversité d'activités proposées par les NAP est présentée comme une chance et un atout dans le développement global des enfants.



Premier après-midi à l'accueil de loisirs La P'tite Pomme avec une trentaine d'enfants pris en charge. PHOTO PIERRE BARRETEAU

CHÂTEAUBERNARD

Copieux menu au conseil municipal

Plus de trois heures de délibérations pour 27 points à l'ordre du jour dont quatre rapports d'activité en entrée (assainissement, eau potable, SDI-TEC, Calitom), le conseil municipal a joué les prolongations, jeudi dernier. Au menu, un gros volet investissements. Le cimetière d'abord. Situé rue de la Doue, il va connaître une deuxième phase d'agrandissement. La société Scotpa a obtenu le marché portant sur le terrassement, la voirie, l'assainissement et la maçonnerie (221 970 €) et la société Savariau aura en charge les aménagements paysagers (25 953 €). La signalisation horizontale et verticale va aussi être revue. La société Girard s'est vue attribuer le marché en faisant une offre à hauteur de 9 042 €.

La Ville fait également l'acquisition d'un véhicule électrique. Le choix s'est porté sur un utilitaire facturé 23 842 € (batteries comprises et garanties 96 mois).

Les familles et l'école

Outre les marchés publics, certaines délibérations avaient trait à l'enfance. Éric Liaud, maire adjoint chargé des affaires sociales a défendu le maintien d'un soutien financier communal à destination du service de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques, soit une enveloppe de 2 000 € à l'usage exclusif des familles de la commune.

Cette mesure initiée en 2012 sur les territoires des CdC cognaçaises, de Jarnac et de Grande Champagne, bénéficie à neuf familles castelber-



Le Jardin du souvenir va être agrandi. PHOTO S. B.

nardines depuis 2012. Le reste à charge pour les collectivités territoriales s'élève à 4 euros de l'heure. « On ne pourrait pas obtenir le même résultat en ouvrant la crèche sur d'autres amplitudes horaires », ajoute l'élu qui envisagerait une prise en charge communautaire ultérieure par le biais de la compétence économique, le subventionnement à hauteur de 80 % par le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales n'étant pas défini.

Par ailleurs, la création d'une troisième classe à l'école maternelle de la Combe des Dames amène le recrutement d'un agent des écoles pour 12 mois.

Lætitia Feito, élue d'opposition et membre de la commission scolaire, qui a fait son entrée il y a peu suite à la démission d'Armelle Gauvain, a

fait part de son souhait de participer aux conseils d'école. « Il n'est pas opportun qu'il y ait trois représentants au Conseil d'école », a répondu le premier édile Pierre-Yves Briand.

Enfin, le chef de file de l'opposition, Jean-Claude Fayemendie, a interpellé les élus sur l'état d'abandon de la commune et la présence dangereuse de verre sur la chaussée. Sur le premier point, le maire vient d'alerter les services techniques : « les points singuliers doivent être traités avec une attention beaucoup plus grande » tout en rappelant la panne malvenue de la balayeuse cet été. Concernant les débris de verre, deux lettres recommandées ont été déjà adressées aux services de police.

Sandra Ballian

■ La question des fusions de CDC devra être réglée au 15 décembre
■ Seules sept intercommunalités

Intercommunalités: des projets en fusion

sont finalement dans l'obligation légale de se marier

■ Une énorme agglomération angoumoisine est en discussion.

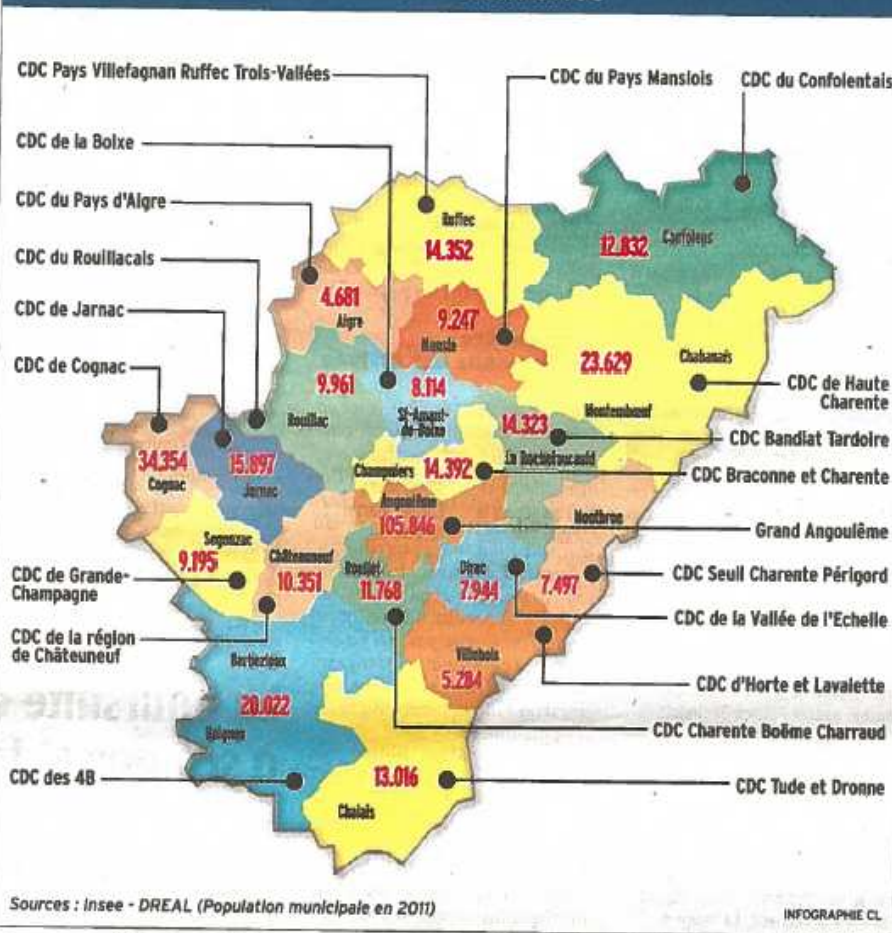
Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

No comment jusqu'à la prochaine commission départementale de coopération intercommunale prévue le 28 septembre. À la Préfecture, le sujet de la fusion des communautés de communes est sensible. Pas question de mettre le feu sur un terrain miné par les querelles de clochers, d'ego, de moyens, de fiscalité. Pourtant, la feuille de route est claire: au 15 décembre, tout devra être bouclé. Le 28 septembre, Salvador Pérez fera ses propositions aux élus, basées sur la dernière version de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Un projet qui a sacrément évolué par rapport au discours de Hollande en juin 2014. Initialement, aucune CDC ne devait avoir moins de 20.000 habitants, ce qui obligeait seize CDC charentaises sur vingt à s'unir avec une voisine.

Les députés et les sénateurs sont passés par là. Le seuil est descendu à 15.000 habitants, chiffre pondérable à partir d'un savant calcul mêlant la densité moyenne du département, la densité de la CDC, etc. Conséquence découverte à l'aube de l'été: il n'y a plus que sept CDC dans l'obligation légale de se marier: Bandiat-Tardoire, Braconne-Charente, Boëme-Charraud, Boixe, Châteauneuf, Vallée de l'Échelle et Pays d'Aigre. Effet cocasse: avec environ 10.000 habitants, Rouillac et Grande Champagne n'ont aucune obligation de s'allier à qui que ce soit quand Braconne-

Les 20 CDC actuelles en Charente



Charente, qui flirte avec les 15.000, va devoir passer par la case fusion.

Un Grand-Angoulême de Jauldes à Vouglézac?

À Braconne-Charente, Jean-Claude Courari, le président, a fait son deuil de l'indépendance. Il sent que l'avenir de sa collectivité passe par Angoulême: «C'est notre bassin de vie et on fait déjà partie du Scot (Schéma de cohérence territoriale, N.D.L.R.)». Il suivra mais a encore des questions: «On a un gros sujet: nous, on gère les centres de loisirs, ce qui a une conséquence sur les activités périscolaires. Que se passe-t-il si on fusionne?»

Toutes les CDC qui envisagent de se rapprocher de Grand-Angoulême se posent la même question. Car un scénario est sur la table et a fait l'objet, jeudi, d'une réunion entre les intercommunalités concernées et les services de l'État: le rapprochement entre Grand-Angoulême, Braconne-Charente, Boëme-Charraud et Vallée de l'Échelle. Ce qui créerait une grosse agglomération au cœur du département, de trente-huit communes et environ 140.000 habitants! Soit plus du tiers de la Charente en terme de population, un gros vaisseau qui irait de Jauldes à Vouglézac! Sans compter Vars qui se verrait bien quitter la Boixe

pour rejoindre la grande couronne angoumoisine. Jean-François Dauré rassure: «On n'a aucune volonté hégémonique. Mais La Rochelle rassemble 150.000 habitants, Poitiers s'agrandit. Pour que notre voix porte, une agglomération de 140.000 habitants me semble être la bonne taille.»

«C'était le projet du préfet Burdeyron, celui du préfet Millon et c'est l'un des deux scénarios sur lesquels nous travaillons», indique Jean Révéreault, le président de Boëme-Charraud. Il a un bémol: «On a pris la petite enfance, la voirie, la jeunesse, la compétence scolaire. Grâce à ça, on a une meilleure dotation de l'État. On pourrait donc arriver à amener à l'agglomération

meilleure DGF (dotation globale de fonctionnement) pour des compétences qu'elle n'exerce pas.»

Ça coince en Limousine

Avec Vallée de l'Échelle, il travaille donc sur un projet alternatif, ne regroupant que sa collectivité et ses voisins de Bouex, Torsac, Dignac, Sers, Vouzan, Dirac et Garat. «On aurait une CDC de projets, tournée vers le quotidien mais sans bourg centre, sans attrait commercial particulier», pointe-t-il.

Dans le Cognaçais (lire ci-dessous) et le Confolentais, le sujet est sensible. Dans les deux cas, les principaux élus imaginaient bien une intercommunalité à l'échelle du Pays. «J'ai toujours défendu cette vision», insiste Philippe Bouty, président de la CDC du Confolentais. Sauf que du côté de la Haute-Charente, on ne veut pas, pour l'instant, entendre parler d'un mariage avec le Confolentais. D'autant qu'aucune des deux n'est obligée de fusionner. «C'est pertinent d'avoir une intercommunalité de 35.000 habitants. On pèserait plus, on pourrait aussi faire d'importantes économies d'échelle», poursuit Philippe Bouty. Mais il tempère: «Mais on ne va pas se lancer dans une fusion forcée qui ne marcherait pas parce qu'elle est assise sur de mauvaises bases.»

Autre situation compliquée: Bandiat-Tardoire qui se retrouve entre deux feux. Pour Jean-Marc Brouillet et son bureau, il semblait «logique de se rapprocher avec les voisins de Seuil Charente-Périgord». Sauf «qu'ils ne sont pas chauds». D'autant moins «chauds» que rien ne les oblige à fusionner. Alors il attend, prêt à aller avec qui le veut: «Nous, nous sommes ouverts sur la fusion, ouverts sur les compétences, pour une raison simple: il faudra être grand dans la grande Région pour se faire entendre.»

Un argument retenu au nord d'Angoulême où l'on se dirige vers une fusion de Boixe, du Manslois et du Pays d'Aigre. «On avance bien. On a des fiscalités et des compétences qui se ressemblent. Ça semble aller dans le bon sens», indique Jean-Louis Staziak, le président de la Boixe.

Rouillac tourne le dos à Cognac

Le Cognaçais rêvait d'une grande communauté d'agglomération réunissant 82 communes. Mais la réalité n'est pas aussi simple. La communauté de communes de Rouillac tourne le dos et celle de Jarnac se divise.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

«Cognac c'est non.» Le message de Christian Vignaud, le président de la communauté de communes de Rouillac, est clair comme de l'eau-de-vie nouvelle: pas question pour les vingt communes du Rouillacais de se marier avec la communauté d'agglomération de Cognac. Si jusqu'à fin août le Rouillacais pensait être obligé de fusionner, l'introduction des éléments de pondération liés à la densité de population ne le contraindrait plus. «C'est simple, pour nous ce sera seul ou avec Jarnac», poursuit le maire de Plaizac qui ne veut pas trop en dire

avant de réunir son conseil communautaire de ce lundi soir. Dans un courrier adressé à Annick-Franck Martaud, le président de la CDC de Jarnac, Christian Vignaud allait un peu plus loin, soulignant les raisons de sa volonté de «mariage» avec Jarnac et son refus d'épouser Cognac: «Nous souhaitons travailler avec un partenaire qui nous ressemble; et pas nous retrouver assignés à intégrer un territoire qui ne nous correspond pas.» Si les CDC de GrandCognac, Grande Champagne et Châteauneuf qui, elles, semblent résolues à s'unir, espéraient encore une grande communauté d'agglomération à 82 communes (le périmètre du Pays Ouest-Charente), elles savent

désormais que ce ne sera pas le cas. Reste la question ouverte concernant Jarnac dont le président, Annick-Franck Marteau, ferme provisoirement les portes, refusant de répondre à nos sollicitations.

«Des inquiétudes légitimes»

Plusieurs maires du Jarnacais avouent leur embarras mais préfèrent ne pas «évoquer publiquement» le dossier avant que la question soit définitivement tranchée, d'abord en coulisses, puis en conseil communautaire. Ce qui est certain, c'est que dans l'hypothèse où la CDC de Jarnac décidait de valider un ticket avec Rouillac, plusieurs

communes limitrophes de Grand-Cognac se poseraient la question de rejoindre la communauté d'agglomération plutôt que de rester dans l'ensemble Jarnac-Rouillac. «Il y a des inquiétudes légitimes sur le territoire», avance prudemment Jérôme Sourrisseau, le président du Pays, également maire de Bourg-Charente et encore conseiller départemental... Du canton de Jarnac. Bref, s'il a clairement affiché son souhait que Jarnac se tourne vers la future communauté d'agglomération de Cognac, il est pris entre le marteau et l'enclume. Enfin, si Châteauneuf a voté oui, la Grande Champagne ne l'a pas fait... Encore. Et comme pour Rouillac, sa faible densité l'autorise désormais à rester seule. «Je

défends fermement l'idée de rejoindre l'agglomération de Cognac, c'est crucial pour notre avenir, pour peser dans la grande Région», milite Véronique Marendat, maire de Segonzac et présidente de la Grande Champagne. Elle veut rester optimiste: «J'ai consulté la plupart des maires et ils semblent convaincus également.» Chaque conseil municipal devra voter. Michel Gourinchas, le président de GrandCognac, qui voulait une agglomération à 82 communes, tend encore la main: «C'est l'avenir de tout un territoire qui est en jeu. Ceux qui ne prendront pas le train pourront tenter de le faire après mais ils devront se plier aux conditions de ceux qui sont déjà installés.»

Cash Investigation vise Gourinchas: «Rien à cacher»

L'émission télé Cash Investigation, épingle Michel Gourinchas, pour des cadeaux reçus par l'Azerbaïdjan. Le maire de Cognac joue la transparence et se défend.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

«J'ai répondu en toute transparence au journaliste qui est venu m'interroger il y a trois mois, je n'ai strictement rien à cacher.» Michel Gourinchas, le maire de Cognac va regarder la télé ce soir. À 23h05, France 2 diffuse un nouveau numéro de Cash Investigation, l'émission d'enquêtes pilotée par la journaliste Élise Lucet. Sous le titre «Mon président est en voyages d'affaires», l'équipe de journalistes s'est invitée dans les coulisses des voyages d'affaires présidentiels de Nicolas Sarkozy et François Hollande. Le maire de Cognac, Michel Gourinchas, qui a participé à l'un d'entre eux avec Hollande, est interrogé sur les relations entre l'Azerbaïdjan et sa ville, à l'heure du grand projet de 60 millions d'euros d'un hôtel de luxe dans les Chais Monnet, à Cognac, mené par un entrepreneur azéri. Il est ainsi question des cadeaux reçus par le maire cognaçais, notamment un tapis qui a été estimé entre 6.000 et 8.000 euros par un expert sollicité par l'émission. Michel Gourinchas ne s'esquive pas: «Effectivement, j'ai reçu des cadeaux lors de mes voyages en Azerbaïdjan et surtout, lors des vi-



Michel Gourinchas devant les tapis offerts par les délégations d'Azerbaïdjan, dans son bureau de maire de Cognac.

Photo F. B.

sites de leurs délégations à Cognac.» Le maire a ainsi reçu cinq tapis au total, un instrument de musique, du caviar et de la vodka. «Ma règle est simple: quand je reçois un cadeau de valeur, je considère que ça ne m'appartient pas, tous ces objets sont dans mon bureau. Le caviar, je l'ai mangé avec des élus et la vodka, je l'ai bu éga-

lement avec des amis», reconnaît Michel Gourinchas, représenté sur un des tapis au côté du maire de Tovouz, ville récemment jumelée avec Cognac. «Concernant l'Azerbaïdjan, j'assume parfaitement. Oui, je suis conscient que la situation politique pourrait être meilleure mais j'y suis allé au départ pour que le

»
Ma règle est simple: quand je reçois un cadeau de valeur, je considère que ça ne m'appartient pas.

pays cesse d'appeler le brandy cognac, ce qui a été fait. C'est une jeune république d'à peine 20 ans qui se construit, c'est une république islamiste modérée où les femmes ne sont pas voilées, où la peine de mort n'existe pas.»

Sur le projet des chais Monnet, il ajoute: «Nous avons signé avec un groupe azéri, pas parce qu'ils nous ont fait des cadeaux mais parce qu'ils avaient le meilleur projet.» L'émission devrait être très largement suivie. Elle fait en effet le buzz depuis quelques jours sur les réseaux sociaux, depuis que France 2 a diffusé un extrait de l'émission montrant Rachida Dati, l'eurodéputée Les Républicains, s'en prendre à Élise Lucet qui lui demande de s'expliquer sur un éventuel conflit d'intérêt avec GDF Suez: «Ma pauvre fille. Quand je vois votre carrière pathétique.»

■ RÉGIONALES

Le nouveau parti écologiste sera présent

Le nouveau parti écologiste, que veulent former les deux ténors démissionnaires d'EELV, sera présent aux régionales de décembre, a annoncé hier Jean-Vincent Placé, président des sénateurs écologistes. *«Nous serons présents aux élections régionales»,* a déclaré M. Placé, l'un des deux démissionnaires d'Europe Ecologie-les Verts avec François de Rugy. *«Ce sera un parti politique (...) donc la logique c'est d'avoir des élus»,* a-t-il expliqué sur l'antenne de Radio J. *«Nous discutons région par région avec nos amis et nous avons des réunions dans les semaines à venir»,* a-t-il déclaré. Interrogé sur la stratégie de son nouveau mouvement pour les régionales, M. Placé a répondu: *«Nous avons des réunions de travail dans dix jours avec nos amis, et notamment nos partenaires du Front démocrate et de Génération Ecologie».*